



Image non contractuelle

Résidence **"Hoya"**

LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION

A001 - A002 - A101 - A102 - A103 - A104 - A201 - A202 - A203 - A204 - B001 -
B002 - B101 - B102 - B103 - B104 - B105 - B201 - B202 - B203 - B204 - B205 -
B301 - B302 - B303 - B304 - B305 - B401 - B402 - B403 - B404

Route du Périmètre 74000 Annecy

Commercialisé par



RÉSIDENCE “HOYA”

L'ensemble immobilier se situe Route du Périmètre sur la commune de ANNECY (74 000).

L'accès à la résidence pour les véhicules, cycles et piétons se fait depuis la route du périmètre.

Cette résidence compte 37 logements en accession libres, dont 25 logements dans la montée B et 12 logements dans la montée A.

Les stationnements seront situés en sous-sol sous chaque bâtiment.

La construction se conformera à la réglementation thermique en vigueur RE2020, avec un indice Ic Construction, mesurant l'impact carbone de la construction, inférieur de -10% pour le bâtiment B et -5% pour le bâtiment A.

Elle répondra également à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) à date du dépôt du PC, et les installations électriques seront conformes à la norme C15-100 en vigueur ainsi qu'aux prescriptions imposées par les concessionnaires.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	4
GROS OEUVRE	4
FAÇADES.....	4
TOITURES ET TERRASSES	4
PARTIES PRIVATIVES	6
MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES	6
MENUISERIES INTÉRIEURES.....	6
CLOISONNEMENTS ET FAUX PLAFONDS.....	7
SANITAIRES.....	7
CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	8
V.M.C.....	8
ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE	9
REVÊTEMENTS DE SOLS.....	9
REVÊTEMENTS MURAUX.....	9
PLAFONDS.....	10
ÉLECTRICITÉ.....	10
PARTIES COMMUNES	11
HALL D'ENTRÉE ET COURSIVES RDC	11
STATIONNEMENTS EN SOUS-SOL	11
ASCENSEURS.....	11
PALIER D'ETAGE.....	12
CIRCULATION VERTICALE	12
LOCAUX RANGEMENT	12
LOCAUX COMMUNS.....	12
CAVES.....	13
ESPACES EXTERIEURS ET ACCÈS.....	13
CLAUSES PARTICULIÈRES	14
IMPLANTATION DES MURS ET DES CLOISONS.....	14
MODIFICATION DES PRESTATIONS.....	14
SIGNATURES.....	14

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

GROS OEUVRE

- Fondations en béton armé suivant l'étude de sol, les prescriptions et calculs du bureau d'étude structure et le règlement sismique en vigueur.
- Le sous-sol sera réalisé en murs en béton armé selon l'étude de structure. La superstructure comprendra des murs et des poteaux en béton armé banché ou en agglomérés de 10 à 20 cm d'épaisseurs avec des armatures, selon les préconisations de l'étude de structure.
- Planchers en béton armé d'une épaisseur variable avec des poutres et retombées suivant l'étude béton armé et la réglementation acoustique en vigueur.
- Le plafond de l'attique sera constitué de plaques de plâtre ou d'une dalle béton suivant la localisation et d'isolants thermiques d'une épaisseur variable selon étude thermique.

FAÇADES

- L'enveloppe extérieure du bâtiment sera en revêtement de type enduit ou peinture.
- La colorimétrie des façades sera au choix de l'Architecte et validée par les services de la mairie.
- Les parois verticales seront isolées par l'intérieur avec des matériaux. Finition des doublages en plaque de plâtre. Les résistances thermiques et épaisseurs seront définies par le bureau d'études.

TOITURES ET TERRASSES

- Les terrasses inaccessibles recevront une étanchéité multicouche avec un isolant thermique, protégée par une terrasse végétalisée ou des gravillons suivant la localisation.
- Les terrasses accessibles des logements en attique recevront un revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte) ou en dalle en grés cérame.
- Les balcons accessibles des étages courants seront composés d'une structure bois. Revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte).

- Bâtiment A : toiture charpente bois avec une couverture métallique finition joint debout.
- Bâtiment B : toiture terrasse étanchée végétalisée.

PARTIES PRIVATIVES

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

- Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en bois ouvrant à la française avec certaines parties avec vitrage fixe selon les plans, assurant une isolation thermique et phonique vis-à-vis des bruits extérieurs conforme à la réglementation en vigueur.
- Double vitrage isolant de faible émissivité à lame d'argon conforme aux réglementations acoustiques et thermiques en vigueur.
- Volets roulants motorisés (sauf dans les salles de bains et WC) à commande individuelle radio ou filaire. Localisation et logement concernés suivant le plan de l'Architecte.

MENUISERIES INTÉRIEURES

PORTES PALIÈRES

- Porte palière à âme pleine à parement peint, équipée d'une serrure à 3 points de condamnation A2P*, d'un système antidégondage et d'un microviseur.
- Joint acoustique périphérique, seuil suisse bois ou aluminium et poignée de porte type béquille sur plaque ou poignée de tirage.

PORTES INTÉRIEURES

- Portes isoplanes rainurées laquées d'usine teinte blanche. Huisserie bois ou métallique suivant le choix du Maître d'Ouvrage et béquillage sur rosace. 3 choix de motifs de portes dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

PLACARDS

- Coulissants ou ouvrants à la française pour les placards inférieurs à 1 mètre de largeur, 3 finitions au choix dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage. Les aménagements intérieurs ne sont pas prévus.

CLOISONNEMENTS ET FAUX PLAFONDS

- Les cloisons de distributions seront de type PLACOSTYL de 72 mm d'épaisseur, comprenant une ossature métallique en acier galvanisé, un parement en plaque de plâtre type BA 13 et un isolant en laine minérale.
- Dans les pièces humides, les plaques de plâtre posséderont un parement hydrofuge.
- Certaines pièces recevront également un faux plafond rabaissé pour le dévoiement des réseaux (suivant les plans).

SANITAIRES

DISTRIBUTIONS

- Eau froide : distribution de l'eau froide en tube PER sous fourreau pour les cheminements noyés en dalle.
PER ou Tube cuivre écroui cheminant en aérien pour le raccordement aux appareils.
En gaine technique palière : colonne montante EF avec pour chaque logement un robinet d'arrêt pour l'isolement, un clapet anti-pollution de type EA, un réducteur de pression et une manchette compteur (compteur non fourni).
- Eau chaude : distribution de l'eau chaude en tube PER sous fourreau pour les cheminements noyés en dalle, et tube cuivre écroui pour les passages en aérien.
PER ou Tube cuivre écroui cheminant en aérien pour le raccordement aux appareils.

SALLE DE BAINS

- Robinetterie mitigeuse mécanique avec support de douchette fixe pour les baignoires.
- Robinetterie mitigeuse thermostatique à disque céramique avec douchette et flexible sur barre de douche pour les douches.
- Robinetterie mitigeuse mécanique pour vasque.
- Baignoire en acrylique de teinte blanche, dimensions et emplacements suivant le plan.
- Receveur de douches en matériaux de synthèse ou céramique de couleur blanc, dimensions et emplacements suivant le plan.
- Parois de douche vitrées avec profils chromés. Dimensions et ouvertures selon le plan.

Nota : se reporter au plan pour savoir si le logement est équipé d'une douche ou d'une baignoire.

- Plan vasque de synthèse ou en céramique.
- Meuble bas sous vasque avec pieds suivant le plan.
- Miroir rétro-éclairé.
- Attente lave-linge (suivant le plan et la réglementation).

WC

- WC suspendu de couleur blanche, réservoir de chasse à double débit 3 et 6 litres, mécanisme silencieux et abattant blanc double.
- La tablette du bati support sera en bois naturel.

RANGEMENTS

- Attente lave-linge (suivant les plans et la réglementation).

CUISINE

Il n'est pas prévu de bloc évier dans les cuisines afin de permettre à l'acquéreur une plus grande liberté d'aménagement.

- Attente évier.
- Attente lave-vaisselle.
- Attente lave-linge (suivant les plans et la réglementation).

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Le chauffage et la production d'eau chaude sont assurés par une sous-station alimentée par le chauffage urbain.
- Un thermostat d'ambiance dans le séjour permettra de réguler la température de confort du logement.
- L'émission de chaleur se fera par des radiateurs.
- Radiateur sèche-serviette électrique dans les salles de bain et les salles d'eau.

V.M.C.

Système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable comprenant :

- Des grilles d'amenée d'air hygroréglables incorporées dans les menuiseries extérieures des pièces de vie (chambre et séjour) selon la réglementation de la ventilation des locaux d'habitation.
- Des bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides (cuisine, WC, Salle de bains) selon la réglementation de la ventilation des locaux d'habitation.
- Des conduits de ventilation en gaine techniques, faux plafond et en toiture terrasse du bâtiment.
- Des groupes de ventilation à basse consommation disposés dans local dédié.

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Conforme à la réglementation environnementale 2020 et à la réglementation acoustique en vigueur à la date de dépôt de la demande de permis de construire.

REVÊTEMENTS DE SOLS

HALL - SÉJOUR - CUISINE - DÉGAGEMENT ET PLACARDS ATTENANTS

Carrelage en grès cérame émaillé 60 x 60 cm en pose droite, sur isolant phonique et plinthes assorties. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

CHAMBRES ET PLACARDS ATTENANTS

Sol stratifié* chanfreiné à lames larges, posé sur une sous couche résiliente. Calepinage en pose droite. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

*Nous attirons votre attention sur le fait que la mise en œuvre de cette prestation doit se faire dans les conditions techniques particulières : le degré d'humidité dans le plancher doit être compatible avec la pose d'un parquet, sinon la planéité de celui-ci risque de présenter des défauts. Seule l'entreprise adjudicataire est habilitée à déterminer le moment propice à la mise en œuvre qui peut avoir lieu après la livraison de l'appartement.

SALLE DE BAINS - CABINET DE TOILETTE (SELON LES PLANS) - WC

Carrelage en grès émaillé 60 x 60 cm en pose droite sur isolant phonique et plinthes assorties au droit des zones non faïencées. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

BALCONS ET TERRASSES

Selon les localisations, une différence de niveau pourra exister entre les logements et leur terrasse. L'accès devant se faire par l'intermédiaire d'un seuil. Se reporter au plan du logement.

- Revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte) ou dalle en grès cérame.

REVÊTEMENTS MURAUX

PEINTURE

- Pièces sèches : peinture blanche aspect velours.
- Pièces humides (salle de bains selon les plans) : peinture blanche aspect velours au droit des zones non faïencées.
- Cuisine, WC, cellier (selon les plans) : peinture blanche aspect velours.

CARRELAGE MURAL

- Carrelage mural hauteur 2,20 m au droit des baignoires, douches et sur le pan de mur du meuble vasque.
- Carreaux 30 x 60 cm de dimensions approchantes. Teinte au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

PLAFONDS

- Deux couches de peinture lisse mate .

ÉLECTRICITÉ

- Pour votre sécurité, un moniteur vidéophone écran couleur, main libre extraplat assurera la commande d'ouverture de porte du hall d'entrée de la résidence depuis votre appartement.
- Les appartements bénéficieront d'une installation électrique conforme à la norme NFC 15-100 et ses additifs.
- Tableau de protection avec panneau de branchement/comptage (puissance de branchement selon le type de logement) placé dans la Gaine Technique Logement.
- Installation entièrement encastrée sous conduits dans les porteurs et les cloisons.
- Prise «hotte» dans les cuisines.
- Luminaires décoratifs équipés de lampes LED et une prise de service étanche sur la terrasse ou le balcon principal.
- Volets roulants électriques sur les ouvrants Fenêtres et portes fenêtres (sauf dans les salles de bains et WC).
- Coffret de communication avec brassage des ressources, placé dans la Gaine Technique Logement à proximité du tableau de protection.
- La réception TV se fera par une antenne collective permettant la réception des chaînes TNT (Télévision Numérique Terrestre) de type hertzienne fixées sur toiture.
- Installation d'une prise de type RJ45 pour la réception TV dans chaque séjour et la plus grande chambre ou chambre principale. Il sera nécessaire pour les occupants de disposer d'un câble RJ45/Coaxial.
- Toutes les chambres ainsi que le séjour disposeront de prises (RJ45).

PARTIES COMMUNES

HALL D'ENTRÉE ET COURSIVES RDC

- Le revêtement de sol sera en carrelage grès cérame avec plinthes assorties.
- Les murs seront revêtus d'un revêtement mural décoratif suivant le principes de décoration de l'Architecte.
- Miroir décoratif dans le hall.
- Plafonds décoratifs acoustiques avec système d'éclairage suivant l'étude décorative (spots, suspentes...).
- Ensemble d'entrée en aluminium ou en acier laqué, vitrage sécurité avec digicode et vidéophone relié à chaque appartement.
- Tapis brosse.
- Ensemble de boîtes aux lettres agréées, installées soit en extérieur soit dans le hall d'entrée suivant les exigences des services de la Poste.

STATIONNEMENTS EN SOUS-SOL

- Accès communs des stationnements par une porte électrique basculante motorisée, commandée à distance par une télécommande (fourniture d'un bip par place).
- Eclairage de l'allée desservant les stationnements par des points lumineux centraux commandés par des détecteurs de présence.
- Eclairage de sécurité règlementaire sur l'ensemble des stationnements en sous-sol.
- Sols en béton brut.
- Murs en aggloméré de béton ou en béton brut selon l'étude du bureau structure.
- Des réseaux communs E.U, EP, VMC, TELECOM, GAZ, ou caissons sont susceptibles de cheminer par les box privés.

ASCENSEURS

- Un ascenseur conforme à la réglementation, desservira tous les niveaux du sous-sol au dernier étage. La cabine sera équipée d'un miroir et d'un revêtement décoratif.

PALIER D'ETAGE

- Revêtement et plafond en peinture suivant les principes de décoration de l'Architecte.
- Revêtement de sol en moquette grand passage.
- Eclairage par des points lumineux sur détecteur de présence.

CIRCULATION VERTICALE

- Eclairage sur commande temporisée.
- Projection de type gouttelette sur les murs et sous faces d'escaliers.
- Peinture de finition sur les marches et contremarches avec les 1eres et dernières contremarches contrastées. Sauf pour l'escalier d'accès au sous-sol qui restera brut avec les 1eres et dernières contremarches contrastées.

LOCAUX RANGEMENT

- Sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Fourreau en attente pour une installation possible d'une prise de courant et d'un sous-compteur ultérieurement.

LOCAUX COMMUNS

- Local à vélos : sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Accroches vélos en acier.
- Prises de courants pour la recharge des vélos électriques, branchées sur le compteur des parties communes.
- Station de gonflage des vélos.
- Local poubelles : carrelage au sol et plinthe assorti. Carrelage mural sur une hauteur de 1.20 m.

CAVES

- Sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Porte prépeinte alvéolaire.
- Point lumineux raccordé sur les services généraux de l'immeuble.
- Fourreau en attente pour l'installation ultérieure de prise raccordée sur les SG avec sous comptage (à charge du client).

ESPACES EXTERIEURS ET ACCÈS

- Les espaces verts seront réalisés conformément aux plans de l'Architecte

CLAUSES PARTICULIÈRES

IMPLANTATION DES MURS ET DES CLOISONS

Les cotes relevées après exécution des travaux peuvent être supérieures ou inférieures à celles indiquées sur les plans dans une tolérance de cinq pour cent.

Les appareils ménagers susceptibles de figurer sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne seront pas fournis.

MODIFICATION DES PRESTATIONS

La présente notice descriptive sommaire est établie à titre indicatif.

Le constructeur se réserve le droit de modifier certains détails de construction ou de prestations définis dans ce document, dans le but d'apporter une amélioration technique ou esthétique.

Dans le cas où les délais d'approvisionnement de certains matériaux ou matériels ne seraient pas compatibles avec le respect du planning des travaux, le constructeur se réserve le droit de les remplacer par des matériaux disponibles de qualité similaire.

SIGNATURES

Fait à , le

Le(s) Réservataire(s)

Le Maître d'Ouvrage



Image non contractuelle

Résidence **"Hoya"**

LOGEMENTS PREMIUM EN ACCESSION

A301 - A302 - B501 - B502 - B503 - B504

Route du Périmètre 74000 Annecy

RÉSIDENCE “HOYA”

L'ensemble immobilier se situe Route du Périmètre sur la commune de ANNECY (74 000).

L'accès à la résidence pour les véhicules, cycles et piétons se fait depuis la route du périmètre.

Cette résidence compte 37 logements en accession libres, dont 25 logements dans la montée B et 12 logements dans la montée A.

Les stationnements seront situés en sous-sol sous chaque bâtiment.

La construction se conformera à la réglementation thermique en vigueur RE2020, avec un indice Ic Construction, mesurant l'impact carbone de la construction, inférieur de -10% pour le bâtiment B et -5% pour le bâtiment A.

Elle répondra également à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) à date du dépôt du PC, et les installations électriques seront conformes à la norme C15-100 en vigueur ainsi qu'aux prescriptions imposées par les concessionnaires.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

4

GROS OEUVRE

4

FAÇADES

4

TOITURES ET TERRASSES

4

PARTIES PRIVATIVES

6

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

6

MENUISERIES INTÉRIEURES

6

CLOISONNEMENTS ET FAUX PLAFONDS

7

SANITAIRES

7

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

8

V.M.C.

8

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

9

REVÊTEMENTS DE SOLS

9

REVÊTEMENTS MURAUX

9

PLAFONDS

10

ÉLECTRICITÉ

10

PARTIES COMMUNES

11

HALL D'ENTRÉE ET COURSIVES RDC

11

STATIONNEMENTS EN SOUS-SOL

11

ASCENSEURS

11

PALIER D'ETAGE

12

CIRCULATION VERTICALE

12

LOCAUX RANGEMENT

12

LOCAUX COMMUNS

12

CAVES

13

ESPACES EXTERIEURS ET ACCÈS

13

CLAUSES PARTICULIÈRES

14

IMPLANTATION DES MURS ET DES CLOISONS

14

MODIFICATION DES PRESTATIONS

14

SIGNATURES

14

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

GROS OEUVRE

- Fondations en béton armé suivant l'étude de sol, les prescriptions et calculs du bureau d'étude structure et le règlement sismique en vigueur.
- Le sous-sol sera réalisé en murs en béton armé selon l'étude de structure. La superstructure comprendra des murs et des poteaux en béton armé banché ou en agglomérés de 10 à 20 cm d'épaisseurs avec des armatures ou un complexe de façade en ossature bois (attique du bâtiment A), selon les préconisations de l'étude de structure.
- Planchers en béton armé d'une épaisseur variable avec des poutres et retombées suivant l'étude béton armé et la réglementation acoustique en vigueur.
- Le plafond de l'attique sera constitué de plaques de plâtre ou d'une dalle béton suivant la localisation et d'isolants thermiques d'une épaisseur variable selon étude thermique.
- Le plancher des appartements en duplex sera réalisé en panneau bois de type CLT.

FAÇADES

- L'enveloppe extérieure du bâtiment sera en revêtement de type enduit ou peinture.
- La colorimétrie des façades sera au choix de l'Architecte et validée par les services de la mairie.
- Les parois verticales seront isolées par l'intérieur avec des matériaux. Finition des doublages en plaque de plâtre. Les résistances thermiques et épaisseurs seront définies par le bureau d'études.

TOITURES ET TERRASSES

- Les terrasses inaccessibles recevront une étanchéité multicouche avec un isolant thermique, protégée par une terrasse végétalisée ou des gravillons suivant la localisation.
- Les terrasses accessibles des logements en attique recevront un revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte) ou en dalle en grès cérame.

- Les balcons accessibles des étages courants seront composés d'une structure bois. Revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte).
- Bâtiment A : toiture charpente bois avec une couverture métallique finition joint debout.
- Bâtiment B : toiture terrasse étanchée végétalisée.

PARTIES PRIVATIVES

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

- Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en bois, coulissantes dans les séjours et ouvrant à la française avec certaines parties avec vitrage fixe selon les plans, assurant une isolation thermique et phonique vis-à-vis des bruits extérieurs conforme à la réglementation en vigueur.
- Double vitrage isolant de faible émissivité à lame d'argon conforme aux réglementations acoustiques et thermiques en vigueur.
- Brises Soleil Orientables motorisés ou volets roulants à lame orientable à commande individuelle radio ou filaire. Localisation et logement concernés suivant le plan de l'Architecte.

MENUISERIES INTÉRIEURES

PORTES PALIÈRES

- Porte palière blindée avec des renforts internes en tôle galvanisée 10/10ième.
- Parements stratifiés intérieur et extérieur, renfort anti-dégondage.
- Serrure A2P*, BP1 avec 7 points de condamnation.
- Protecteur contre le perçage, l'arrachement et le crochetage.
- Microviseur. Joint acoustique périphérique, seuil suisse bois ou aluminium et poignée de porte type béquille sur plaque ou poignée de tirage.

PORTES INTÉRIEURES

- Portes isoplanes rainurées laquées d'usine teinte blanche à âme pleine. Huisserie fin de chantier à recouvrement sur les cloisons suivant choix du Maître d'Ouvrage et béquillage sur rosace. 3 choix de motifs de portes dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

PLACARDS

- Gamme SELECT de chez ROLLER ou équivalent.
- Amortisseurs de fermeture, joint balai, 3 finitions des vantaux au choix du client selon la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

CLOISONNEMENTS ET FAUX PLAFONDS

- Les cloisons de distributions seront de type PLACOSTYL de 72 mm d'épaisseur, comprenant une ossature métallique en acier galvanisé, un parement en plaque de plâtre type BA 13 et un isolant en laine minérale.
- Dans les pièces humides, les plaques de plâtre posséderont un parement hydrofuge.
- Certaines pièces recevront également un faux plafond rabaisé pour le dévoiement des réseaux (suivant les plans).

SANITAIRES

DISTRIBUTIONS

- Eau froide : distribution de l'eau froide en tube PER sous fourreau pour les cheminements noyés en dalle.
PER ou Tube cuivre écroui cheminant en aérien pour le raccordement aux appareils.
En gaine technique palière : colonne montante EF avec pour chaque logement un robinet d'arrêt pour l'isolement, un clapet anti-pollution de type EA, un réducteur de pression et une manchette compteur (compteur non fourni).
- Eau chaude : distribution de l'eau chaude en tube PER sous fourreau pour les cheminements noyés en dalle, et tube cuivre écroui pour les passages en aérien.
PER ou Tube cuivre écroui cheminant en aérien pour le raccordement aux appareils.

SALLE DE BAINS

- Robinetterie mitigeuse mécanique avec support de douchette fixe pour les baignoires.
- Robinetterie mitigeuse thermostatique à disque céramique avec douchette et flexible sur barre de douche pour les douches.
- Robinetterie mitigeuse mécanique pour vasque.
- Receveur de douches en matériaux de synthèse ou en céramique de couleur blanche, dimensions et emplacements suivant les plans.
- Baignoire en acrylique de teinte blanche, dimensions et emplacements suivant les plans.
- Parois de douche vitrées avec profils chromés. Dimensions et ouvertures selon les plans.

Nota : se reporter aux plans pour savoir si le logement est équipé d'une douche ou d'une baignoire.

- Plan vasque de synthèse ou en céramique,
- Meuble bas sous vasque avec pieds suivant les plans.
- Miroir rétro-éclairé.

- Attente lave-linge (suivant les plans et la réglementation).

WC

- WC suspendu de couleur blanche, réservoir de chasse à double débit 3 et 6 litres, mécanisme silencieux et abattant blanc double.
- La tablette du bati support sera en bois naturel.

RANGEMENTS

- Attente lave-linge (suivant les plans et la réglementation).

CUISINE

Il n'est pas prévu de bloc évier dans les cuisines afin de permettre à l'acquéreur une plus grande liberté d'aménagement.

- Attente évier.
- Attente lave-vaisselle.
- Attente lave-linge (suivant les plans et la réglementation).

TERRASSE :

- Robinet de puisage

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Le chauffage et la production d'eau chaude sont assurés par une sous-station alimentée par le chauffage urbain.
- Un thermostat d'ambiance dans le séjour permettra de réguler la température de confort du logement.
- L'émission de chaleur se fera par des planchers chauffants hydrauliques.
- Radiateur sèche-serviette électrique dans les salles de bain et les salles d'eau.

V.M.C.

Système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable comprenant :

- Des grilles d'amenée d'air hygroréglables incorporées dans les menuiseries extérieures des pièces de vie (chambre et séjour) selon la réglementation de la ventilation des locaux d'habitation.
- Des bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides (cuisine, WC, Salle de bains) selon la réglementation de la ventilation des locaux d'habitation.

- Des conduits de ventilation en gaine techniques, faux plafond et en toiture terrasse du bâtiment.
- Des groupes de ventilation à basse consommation disposés dans local dédié.

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Conforme à la réglementation environnementale 2020 et à la réglementation acoustique en vigueur à la date de dépôt de la demande de permis de construire.

REVÊTEMENTS DE SOLS

HALL - SÉJOUR - CUISINE - DÉGAGEMENT ET PLACARDS ATTENANTS

Carrelage en grès cérame rectifié 80 x 80 cm en pose droite, sur isolant phonique et plinthes assorties. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

CHAMBRES ET PLACARDS ATTENANTS

Revêtement* parquet contre-collé, en pose collée. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

*Nous attirons votre attention sur le fait que la mise en œuvre de cette prestation doit se faire dans les conditions techniques particulières : le degré d'humidité dans le plancher doit être compatible avec la pose d'un parquet, sinon la planéité de celui-ci risque de présenter des défauts. Seule l'entreprise adjudicataire est habilitée à déterminer le moment propice à la mise en œuvre qui peut avoir lieu après la livraison de l'appartement.

SALLE DE BAINS - CABINET DE TOILETTE (SELON LES PLANS) - WC

Carrelage en grès cérame 80 x 80 cm en pose droite sur isolant phonique et plinthes assorties au droit des zones non faïencées. Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

BALCONS ET TERRASSES

Selon les localisations, une différence de niveau pourra exister entre les logements et leur terrasse. L'accès devant se faire par l'intermédiaire d'un seuil. Se reporter au plan du logement.

- Revêtement de finition en platelage bois (essence à définir suivant le choix de l'Architecte) ou dalle en grès cérame.

REVÊTEMENTS MURAUX

PEINTURE

- Pièces sèches : peinture blanche aspect velours.

- Pièces humides (salle de bains selon les plans) : peinture blanche aspect velours au droit des zones non faïencées.
- Cuisine, WC, cellier (selon les plans) : peinture blanche aspect velours.

CARRELAGE MURAL

- Carrelage mural hauteur 2,20 m au droit des baignoires, douches et sur le pan de mur du meuble vasque.
- Carreaux 30 x 60 cm de dimensions approchantes. Teinte au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

PLAFONDS

- Deux couches de peinture lisse mate .

ÉLECTRICITÉ

- Pour votre sécurité, un moniteur vidéophone écran couleur, main libre extraplat assurera la commande d'ouverture de porte du hall d'entrée de la résidence depuis votre appartement.
- Les appartements bénéficieront d'une installation électrique conforme à la norme NFC 15-100 et ses additifs.
- Tableau de protection avec panneau de branchement/comptage (puissance de branchement selon le type de logement) placé dans la Gaine Technique Logement.
- Installation entièrement encastrée sous conduits dans les porteurs et les cloisons.
- Prise «hotte» dans les cuisines.
- Luminaires décoratifs équipés de lampes LED et une prise de service étanche sur la terrasse ou le balcon principal.
- Volets roulants électriques sur les ouvrants Fenêtres et portes fenêtres (sauf dans les salles de bains et WC).
- Coffret de communication avec brassage des ressources, placé dans la Gaine Technique Logement à proximité du tableau de protection.
- La réception TV se fera par une antenne collective permettant la réception des chaînes TNT (Télévision Numérique Terrestre) de type hertzienne fixées sur toiture.
- Installation d'une prise de type RJ45 pour la réception TV dans chaque séjour et la plus grande chambre ou chambre principale. Il sera nécessaire pour les occupants de disposer d'un câble RJ45/Coaxial.
- Toutes les chambres ainsi que le séjour disposeront de prises (RJ45).

PARTIES COMMUNES

HALL D'ENTRÉE ET COURSIVES RDC

- Le revêtement de sol sera en carrelage grès cérame avec plinthes assorties.
- Les murs seront revêtus d'un revêtement mural décoratif suivant le principes de décoration de l'Architecte.
- Miroir décoratif dans le hall.
- Plafonds décoratifs acoustiques avec système d'éclairage suivant l'étude décorative (spots, suspentes...).
- Ensemble d'entrée en aluminium ou en acier laqué, vitrage sécurité avec digicode et vidéophone relié à chaque appartement.
- Tapis brosse.
- Ensemble de boîtes aux lettres agréées, installées soit en extérieur soit dans le hall d'entrée suivant les exigences des services de la Poste.

STATIONNEMENTS EN SOUS-SOL

- Accès communs des stationnements par une porte électrique basculante motorisée, commandée à distance par une télécommande (fourniture d'un bip par place).
- Eclairage de l'allée desservant les stationnements par des points lumineux centraux commandés par des détecteurs de présence.
- Eclairage de sécurité règlementaire sur l'ensemble des stationnements en sous-sol.
- Sols en béton brut.
- Murs en aggloméré de béton ou en béton brut selon l'étude du bureau structure.
- Des réseaux communs E.U, EP, VMC, TELECOM, GAZ, ou caissons sont susceptibles de cheminer par les box privés.

ASCENSEURS

- Un ascenseur conforme à la réglementation, desservira tous les niveaux du sous-sol au dernier étage. La cabine sera équipée d'un miroir et d'un revêtement décoratif.

PALIER D'ETAGE

- Revêtement et plafond en peinture suivant les principes de décoration de l'Architecte.
- Revêtement de sol en moquette grand passage.
- Eclairage par des points lumineux sur détecteur de présence.

CIRCULATION VERTICALE

- Eclairage sur commande temporisée.
- Projection de type gouttelette sur les murs et sous faces d'escaliers.
- Peinture de finition sur les marches et contremarches avec les 1eres et dernières contremarches contrastées. Sauf pour l'escalier d'accès au sous-sol qui restera brut avec les 1eres et dernières contremarches contrastées.

LOCAUX RANGEMENT

- Sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Fourreau en attente pour une installation possible d'une prise de courant et d'un sous-compteur ultérieurement.

LOCAUX COMMUNS

- Local à vélos : sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Accroches vélos en acier.
- Prises de courants pour la recharge des vélos électriques, branchées sur le compteur des parties communes.
- Station de gonflage des vélos.
- Local poubelles : carrelage au sol et plinthe assorti. Carrelage mural sur une hauteur de 1.20 m.

CAVES

- Sols, murs et plafonds bruts et éclairage sur interrupteur temporisé.
- Porte prépeinte alvéolaire.
- Point lumineux raccordé sur les services généraux de l'immeuble.
- Fourreau en attente pour l'installation ultérieure de prise raccordée sur les SG avec sous comptage (à charge du client).

ESPACES EXTERIEURS ET ACCÈS

- Les espaces verts seront réalisés conformément aux plans de l'Architecte

CLAUSES PARTICULIÈRES

IMPLANTATION DES MURS ET DES CLOISONS

Les cotes relevées après exécution des travaux peuvent être supérieures ou inférieures à celles indiquées sur les plans dans une tolérance de cinq pour cent.

Les appareils ménagers susceptibles de figurer sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne seront pas fournis.

MODIFICATION DES PRESTATIONS

La présente notice descriptive sommaire est établie à titre indicatif.

Le constructeur se réserve le droit de modifier certains détails de construction ou de prestations définis dans ce document, dans le but d'apporter une amélioration technique ou esthétique.

Dans le cas où les délais d'approvisionnement de certains matériaux ou matériels ne seraient pas compatibles avec le respect du planning des travaux, le constructeur se réserve le droit de les remplacer par des matériaux disponibles de qualité similaire.

SIGNATURES

Fait à , le

Le(s) Réservataire(s)

Le Maître d'Ouvrage

Commercialisé par


Immobilier neuf & ancien